



la LETTRE

du GÂTINAIS EN BOURGOGNE

Bulletin d'informations de l'intercommunalité

N° 18 – PRINTEMPS 2016

Henri de RAINCOURT présente ses vœux

Le jeudi 28 janvier 2016, à l'occasion d'une rencontre avec le Sous-Préfet, Henri de RAINCOURT, ancien ministre, sénateur de l'Yonne et président de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne a présenté ses vœux.

Malgré un climat national particulièrement morose, il a encouragé les maires dans l'exercice de leur mandat face aux changements structurels qui interviennent dans les collectivités du fait de la loi Notre notamment.

Le Président a évoqué la zone d'activités de Savigny-sur-Clairis avec l'arrivée du Groupe CARREFOUR dont l'ouverture est prévue à l'automne 2016. 300 emplois seront ainsi créés. L'installation de TOPOX-SOPREMA s'achève. L'activité débute.



La communauté de communes a également exercé son droit de préemption sur un terrain situé à Saint Valérien en vue d'y réaliser un équipement à vocation sociale et culturelle destiné au centre de loisirs, aux activités de danse et de musique.

Enfin, Henri de RAINCOURT se réjouit de l'arrivée de trois nouvelles communes depuis le 1^{er} janvier 2016 : Bussy le Repos, Chaumot, Piffonds.

Cela porte le nombre de communes de la communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne à 26 pour 17033 habitants.

Après avoir accueilli chaleureusement les élus de ces trois communes, le président leur a donné la parole pour présenter leur territoire.



Mairie de Bussy le Repos



Mairie de Chaumot



Mairie de Piffonds

De nouveaux défis

La Communauté de Communes du Gâtinais se prépare à de nouveaux défis : elle exercera de nouvelles compétences dans les années à venir.

En aout 2015, la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a été promulguée. Elle porte sur la répartition des compétences entre collectivités locales. Elle confirme la montée en puissance des régions et des intercommunalités.

En effet, la loi NOTRe :

- Renforce les responsabilités de la région dans le domaine économique
- Recentre les activités du département autour des compétences sociales et de la solidarité territoriale
- Renforce les Communautés de Communes en prévoyant d'importants transferts de compétences dans les années à venir.

La Communauté de Communes du Gâtinais a déjà mis en œuvre le transfert de certaines de ces compétences, à ce jour optionnelles, telles que la collecte et le traitement des déchets.

Néanmoins, elle devra nécessairement intégrer de nouvelles compétences d'envergure :

- Au 1^{er} janvier 2020, l'alimentation en eau potable et l'assainissement collectif
- Au 1^{er} janvier 2018, la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), issue de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

La GEMAPI concerne : l'aménagement de bassin hydrographique, l'entretien de cours d'eau, la défense contre les inondations et la restauration des milieux aquatiques.

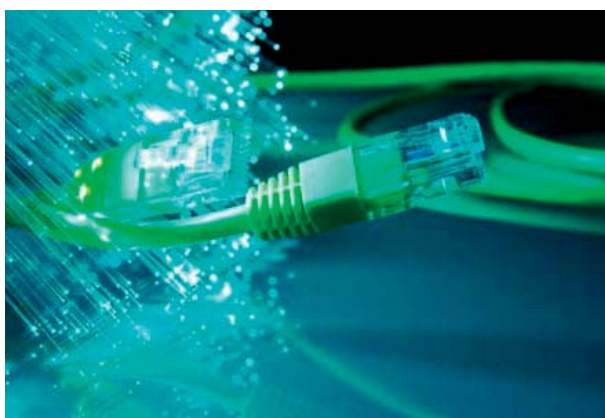


Un schéma de mutualisation des services entre la Communauté de Communes et ses communes membres

La réglementation en cours oblige l'intercommunalité à se doter d'un schéma de mutualisation des services entre la Communauté de Communes et ses communes membres.

Ce schéma consiste en la définition d'un projet partagé permettant une mise en commun temporaire ou pérenne, de ressources humaines, techniques, patrimoniales ou financières. Celui-ci est destiné à améliorer l'efficacité à long terme des services municipaux et communautaires au meilleur coût. La Communauté de Communes et ses communes travaillent actuellement à l'élaboration de ce schéma.

La montée en débit d'internet



La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne a décidé d'investir dans la montée en débit.

Il ne s'agit pas d'installer la fibre optique jusqu'à chaque maison mais d'apporter la fibre dans les centraux téléphoniques qui en sont dépourvus. Cette opération augmentera le débit, en priorité, des lignes qui aujourd'hui ne sont pas éligibles à 2 Mbits\seconde.

Les travaux commenceront dès 2016 pour se terminer au plus tard le 31/12/2020. La CCGB apportera un concours financier de 1 042 670 € au Conseil Départemental qui est en charge de la réalisation des travaux.

L'opération de vidange des fosses septiques

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes du Gâtinais organise sa première campagne de vidange de l'année, les semaines 22, 23, 24, soit du 31 mai 2016 au 17 juin 2016.

Pour rappel, deux types de tarifs vous sont proposés :

- pour une intervention groupée, au printemps les semaines 22, 23, 24 ou en automne les semaines 43, 44, 45.
- pour une intervention urgente, le vidangeur intervient en dehors des périodes programmées. Son délai d'intervention maximum est de 48 h, le coût de la prestation est plus élevé.

La prestation comprend une vidange, le nettoyage et la vérification de tous les ouvrages de prétraitement (fosses toutes eaux, fosses septiques, bacs dégraisseurs et préfiltre...).

Pour bénéficier de ce service, chaque personne intéressée doit retourner au SPANC, le bon de commande joint à la lettre ou disponible à la communauté de communes ou téléchargeable sur notre site www.gatinais-bourgogne.fr/vivre-au-quotidien/environnement/spanc.

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter au 03 86 97 71 94.

Les coordonnées du SPANC : Communauté de Communes du Gâtinais - 6 rue Danton, 89690 CHEROY ou par courriel : technicienspnc@gatinais-bourgogne.fr ou contact@gatinais-bourgogne.fr

« L'utilisation de ce service n'est pas obligatoire. »

L'entretien et le suivi ont un rôle essentiel dans la longévité d'une installation d'assainissement non collectif. Si l'installation comprend un bac dégraisseur, l'ouvrage doit être nettoyé 2 fois par an. Il convient de débarrasser l'ouvrage des éléments flottants et graisses qu'il contient.

Les eaux usées peuvent contenir des germes pathogènes. A minima, le port de gants (latex, vinyle) à usage unique et un masque à particule est vivement recommandé.

Les tarifs des redevances pour 2016 (ils n'ont pas évolué depuis 2013)

Prestations	Montant	Exigibles
Installations existantes*		
Contrôle diagnostic	90 €	Après émission du compte rendu de visite
Contrôle périodique de bon fonctionnement	85 €	Après émission du compte rendu de visite
Contrôle vente	100 €	Après émission du compte rendu de visite
Installations neuves ou réhabilitées		
Contrôle de conception et d'implantation	100 €	Après émission de l'avis de conception
Contrôle de réalisation	100 €	Après émission du certificat de conformité
Contre-visite	50 €	Après émission du compte rendu de visite
Déplacement sans intervention	30 €	Application à la première visite/déplacement.

Le redevable est le propriétaire de l'installation d'assainissement non collectif.



Les contrôles des installations existantes*

- Le contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation (cas où le rapport de visite issu du dernier contrôle est daté de plus de 3 ans ou inexistant) ;
- Le contrôle diagnostic est la vérification du fonctionnement et de l'entretien applicable aux installations existantes qui n'ont jamais été contrôlées ;
- Le contrôle périodique est la vérification du fonctionnement et de l'entretien (des installations qui ont déjà été contrôlées précédemment par le SPANC) :
 - tous les dix ans pour les installations diagnostiquées conformes lors du contrôle précédent ;
 - tous les cinq ans pour les installations diagnostiquées non conformes lors du contrôle précédent ;
 - tous les cinq ans pour les microstations agréées, sauf si le propriétaire de l'installation présente tous les justificatifs d'entretien (par exemple : le contrat d'entretien et les bordereaux de vidange).

Un contrôle peut être décidé par le SPANC en cas de nuisances constatées dans le voisinage ou bien sûr des installations peu sécurisées.

Les ordures ménagères

Les tarifs de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères 2016 sont identiques à ceux de 2015

REDEVANCE 2016

Nombre de personnes au foyer	CONTENANCE	Forfait	Montant de la levée au-delà de 18 ramassages
1 personne	80 litres	131,60 €	1,20 €
2 personnes	120 litres	162,40 €	1,80 €
3 personnes	180 litres	204,60 €	2,70 €
4 et +	240 litres	249,60 €	3,60 €
	360 litres	324,80 €	5,10 €
	660 litres	564,20 €	9,90 €

Les levées supplémentaires sont comptabilisées à partir de la 18^e levée. Pour cette année, la redevance prendra en compte votre forfait et vos levées supplémentaires sur l'année 2015.

LES DÉCHÈTERIES

Depuis le début de l'année, le règlement des déchèteries de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne a évolué. En effet, des seuils annuels sont maintenant appliqués pour certains déchets, ce qui entraîne une facturation si vous les dépassez.

Type de Déchets	Dépôts gratuits (quantité par an)	Facturation les M ³ supplémentaires
Déchets Verts	10 m ³	9 €
Tout-venant	5 m ³	16,60 €
Gravats, bois non traité	10 m ³	7,40 € le m ³ de Gravats 10,40 € le m ³ de bois non traité
Déchets Dangereux	20 kg/semaine	1,5 €/kg

En 2015, 90 à 95% des usagers utilisant les déchèteries avaient des apports inférieurs à ces seuils.

Cette modification de règlement vise avant tout à limiter l'accès des professionnels qui utilisent régulièrement les cartes des particuliers. Elle a aussi pour but de maîtriser le coût de fonctionnement des déchèteries. En effet, l'enlèvement et le traitement des déchets verts et du tout-venant représentent à eux seul 60% du coût de fonctionnement des déchèteries.

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV):

Afin de compléter la collecte de tri en porte à porte, des points d'apport volontaire pour le papier, le verre et le textile sont à votre disposition sur le territoire de la CCGB.

Grace à vous, nous avons collecté en 2015 :

- 307 Tonnes de papier ce qui représente environ 19,7 kg par habitant,
- 577 tonnes de Verre ce qui représente environ 37,2kg par habitant,
- 54 tonnes de textile ce qui représente environ 3,48 kg par habitant.



Vous pouvez déposer, dans les conteneurs du Relais, de petits sacs remplis de :

- vêtements
- linge de maison
- chaussures,
- petite maroquinerie (sacs à main, ceintures).



BON DE COMMANDE COMPOSTEUR INDIVIDUEL

A retourner en mairie ou à la Communauté de Communes - 6 rue Danton, 89690 CHEROY

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Souhaite acquérir un composteur individuel en bois en kit d'une contenance de 400 L avec bio-seau verrouillable (7 litres) et guide du compostage fournis au prix de **20,00€** participation de la CCGB incluse - tarif d'achat au fournisseur 54,06 TTC.

Ne pas joindre de règlement au bon de commande, une facture vous sera adressée après retrait du composteur.

Signature de l'utilisateur :



L'eau potable

Afin de lutter contre les fuites et d'améliorer la distribution d'eau potable, le SIVOM a procédé à des travaux d'eau potable dans les communes de Fouchères, Villeroy et Savigny sur Clairis.

Fouchères :

Renouvellement et renforcement de la canalisation située grande rue jusqu'au hameau des Brouards ;
Renouvellement et renforcement des canalisations existantes sur 1 056 mètres par la mise en place de canalisations en fonte de diamètre 150 mm ;
Remplacement de 25 branchements plomb jusqu'au compteur existant ;
Reprise de 50 branchements eau potable ;
Déconnection de la canalisation PVC 50 mm rue du Puits de Fer.

Villeroy :

Déconnection de 15 branchements de la conduite de diamètre 60 mm, raccordement sur la conduite de diamètre 125 mm et renouvellement des branchements en plomb ;
Déconnection de la conduite en fonte de diamètre 60 à l'intersection de la rue des Renards / rue de l'Eglise + intervention sur le ralentisseur.

Savigny sur Clairis :

Remplacement de 7 branchements en plomb rue de la Mairie et Chemin de Bouchereau.

Fiche travaux :

Maitre d'œuvre : SEAF (Utilities performance)

Entreprise : MERLIN TP

Montant de la maîtrise d'œuvre : 11 237,20 € HT

Montant des travaux : 237 486,20 € HT

Subvention : aucune



Le compostage, c'est un quart de déchets en moins dans le bac marron, alors pour commencer sans tarder voici 4 règles d'or à ne jamais oublier :

- 1 Diversifier** les apports entre matières « brunes » (ou carbonées telles que le broyat de branches) et « vertes » (ou azotées comme les épluchures de fruits et légumes)
- 2 Mélanger** tous les mois pour aérer afin d'améliorer la décomposition
- 3 Vérifier l'humidité** pour que le compost ne soit ni trop sec, ni trop humide grâce au test du poing : si lorsque vous serrez une poignée de compost dans votre main du jus s'écoule, votre compost est trop humide, si au contraire il se délite quand vous ouvrez votre poing il est trop sec
- 4 Fragmenter** les déchets afin que leur taille ne dépasse jamais 10cm

Marcel MILACHON, maire de Villebougis, nous a conviés à sa cérémonie des vœux le samedi 16 janvier 2016. A cette occasion, Il inaugurerait les nouveaux locaux de la mairie soit une salle du conseil et un secrétariat plus grands et plus adaptés aux besoins de la municipalité.

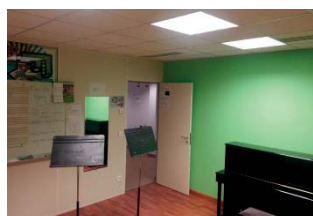


Le maire a exprimé toute sa fierté vis-à-vis des enfants de la commune. En effet, les élèves de l'école de Villebougis ont pensé et réalisé un blason qui a fait l'unanimité. Aussi, tout naturellement, est-il devenu le blason officiel de la commune.



Ecole de musique de la Communauté de Communes

L'école de musique a intégré depuis janvier des nouveaux locaux situés sur la zone d'activité de Villeroy. Elle dispose maintenant de 6 salles de cours (de 18 à 35 M2), une salle des professeurs et une salle d'attente pour les parents. Les nouvelles coordonnées de l'école de musique : 2-4 rue de la Croix Saint Marc, 89100 VILLEROY. Tél. : 06 71 35 15 92.



- Mercredi 4 mai au dimanche 8 mai Stage de musique Franco/Allemand à Saint-Valérien
- Samedi 28 mai 18h à la salle des fêtes de Savigny-sur-Clairis Moment musical
20h30 Concert de l'OHGB avec la participation de l'orchestre de l'école
- Dimanche 19 juin 13h30 Examen de fin de cycle à Villegardin
16h30 audition de fin d'année à Montacher
Audition des orchestres, ateliers instrumentaux (Saxophone/Tuba, Flûte, Clarinette, percussions, guitare électrique) et chorales de l'école de musique + Moment musical
- Samedi 25 juin 18 h30 Concert de l'OHGB au festival de musiques de Villebougis
- Mercredi 29 juin 14h/18h à Villeroy journée découverte de l'école de musique
Concert, découverte des instruments, rencontre avec les professeurs.

Rond'Yonne

Suite au succès et à l'engouement suscités par les deux précédentes éditions, l'Union Sportive du Plateau du Gâtinais a décidé de reconduire, cette année, sa très attendue course à pied en relais par équipe.

La 3^{ème} édition de la Rond'Yonne se déroulera donc le dimanche 29 mai 2016 à Vallery.

Toujours dans le but de promouvoir le territoire icaunais et plus précisément celui du Gâtinais en Bourgogne, l'USPG a à cœur d'organiser non pas une simple course mais une belle fête sportive ouverte au plus grand nombre.

Elle vous propose 2 parcours :

PARCOURS ELITE : environ 66 km en relais par équipe de 6 coureurs / 7 étapes route/chemin (6 individuelles + 1 en équipe)

PARCOURS DÉCOUVERTE : environ 18 km en relais par équipe de 3 coureurs / 4 étapes route/chemin (3 individuelles et 1 en équipe)

Pour la 2^{ème} année consécutive, le **PARCOURS KID'S** sera programmé, il s'agit d'une animation/initiation à la course à pied pour les enfants âgés de 6 à 16 ans.

Au cœur de Vallery, ce village gâtinais au patrimoine historique riche, l'USPG prépare une manifestation sportive et festive sur le thème médiéval.

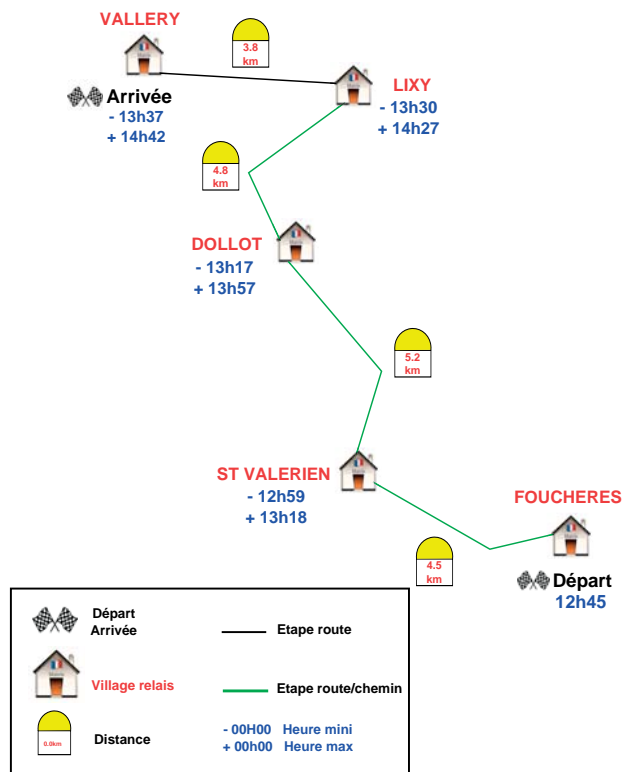
En partenariat avec la Communauté des Communes, la commune de Vallery, son comité des fêtes, ses associations communales et les Amis des Jardins de Vallery, le « Village Rond'Yonne » sera installé dans l'enceinte même des jardins Renaissance.

Un campement médiéval vous proposera toutes sortes de démonstrations, reconstitutions, animations et initiations médiévales comme le combat de chevaliers en armure, du tir à l'arc, de l'artisanat et des jeux médiévaux. Vous aurez également la possibilité de vous restaurer sur place

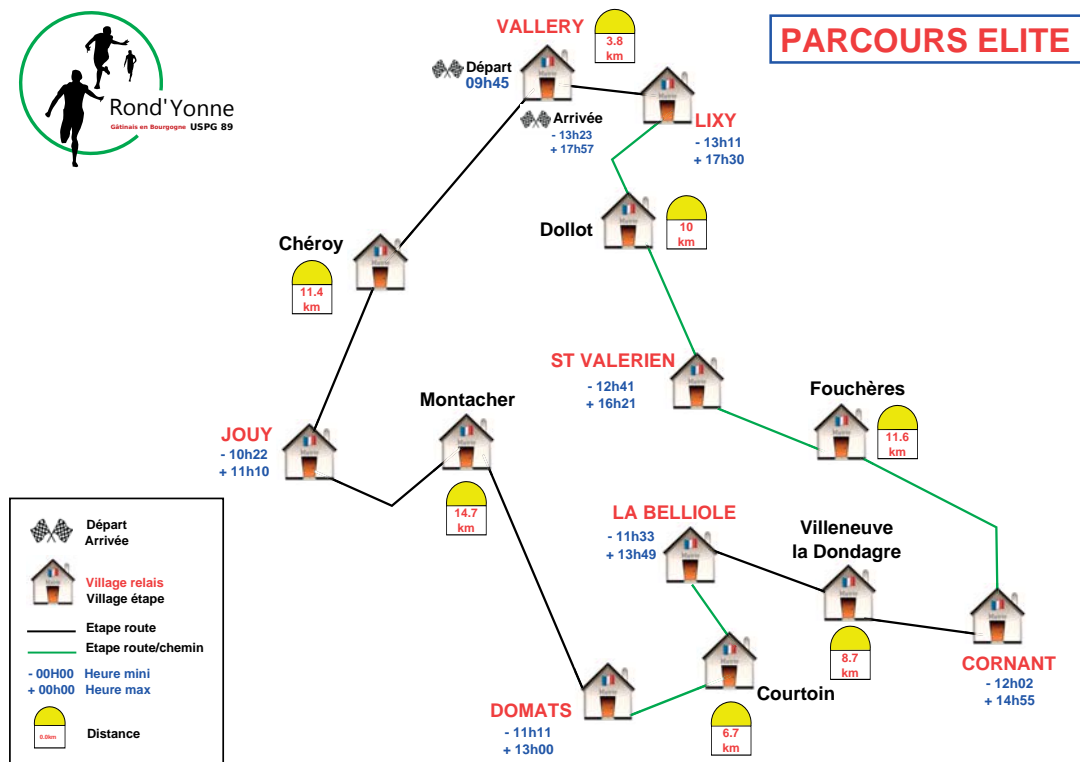
Vous trouverez toutes les informations relatives à cette journée sur le site internet de la course : www.rondyonne.fr



PARCOURS DECOUVERTE



PARCOURS ELITE





Centre de Loisirs HIVER 2016 :

Dans le monde des fées, des lutins, des contes des mille et une nuits et du sport.

Gâti'Vac et l'Accueil Jeunes ont ouvert leurs portes du 15 au 23 février 2016 dans l'école de Villebougis.

Gâti'Vac : 3/12ans



Conception de dossards

Une trentaine d'enfants, en moyenne par jour, ont profité des activités mises en place par l'équipe d'animation de la Communauté de Communes.

Pendant que les plus jeunes (3/6ans) ont voyagé dans le monde des fées, des lutins et des elfes en confectionnant des masques, une fresque, des lutins en pomme de pins et des marionnettes, les plus âgés (6/12 ans) ont façonné des médailles, des récompenses et des dossards pour une première semaine sur le thème du sport. La 2^{ème} semaine, ils ont exploré les contes des mille et une nuits en construisant un château, des couronnes et une fresque aux décors orientaux.



A la ferme

Ces deux semaines ont été agrémentées de jeux de rôles, de jeux collectifs et de deux sorties. La première a eu lieu au gymnase de Saint Valérien pendant laquelle les enfants ont pratiqué la lutte et des sports collectifs. La deuxième s'est déroulée à la ferme du Fay à Cerisiers pour découvrir les animaux et assister à un spectacle de magie.

Accueil Jeunes : 12/17ans

Sur la même période, des activités destinées aux adolescents ont été programmées sous forme de journées ou de soirées à thème.

De 12 à 15 jeunes se sont retrouvés pour une journée escalade à Buthiers, deux soirées à Sens au LaserGame et au bowling et une soirée jeux vidéo à Villebougis.

Pour les vacances de printemps, du 11 au 22 avril, les accueils Gâti'Vac et Accueil Jeunes se dérouleront à Domats.

N'hésitez pas à venir vous renseigner :

✉ : Communauté de Communes du Gâtinais 6 rue Danton, 89690 CHEROY

☎ : 03.86.97.53.42 / 03.86.97.42.21 / 07.61.84.42.21

@ : laurentpostigo@gatinais-bourgogne.fr
heleneecasado@gatinais-bourgogne.fr



Sivom et Communauté de
Communes du Gâtinais en Bourgogne
6, rue Danton - 89690 Chéroy
Tél. : 03 86 97 71 94 - Fax : 03 86 97 70 22
contact@gatinais-bourgogne.fr - www.gatinais-bourgogne.fr



GÂTINAIS EN BOURGOGNE Bulletin d'informations de l'Intercommunalité
Directeurs de la Publication : Henri de RAINCOURT - Christine AITA
Conception, Réalisation & Impression : Imprimerie Barré 03 86 65 93 01
ISSN 2275-4598



GENDARMERIES

- Chéroy 03 86 97 50 17
- Saint-Valérien 03 86 88 60 17

La nuit pour signaler un fait, une urgence, vous avez toujours un opérateur qui vous accueillera et vous donnera une réponse, *n'hésitez pas à composer le 17 ou le 112 depuis un téléphone portable.*

POMPIERS VOLONTAIRES

Composer le 18 ou le 112 depuis un téléphone portable.

- Centre antipoison 01 40 05 48 48
- Association d'Aide à Domicile 03 86 97 72 22
Canton de Chéroy
- Dépannage ERDF 09 726 750 89
- Dépannage GRDF 0 800 473 333
- Dépannage eau 09 69 323 458
- Fourrière animale 03 86 97 09 92

NOS MÉDECINS

- Docteur BAHOUCHE 03 86 97 22 22
27 place du Général de Gaulle - Chéroy
- Docteur DIGUE 03 86 86 00 01
6 grande rue - Egriselles le Bocage
- Docteur GIBERT 03 86 97 50 04
2 rue Jean Moulin - Chéroy
- Docteur HEBRAS 03 86 97 02 77
45 grande rue - Nailly
- PÔLE de SANTÉ 09 72 43 30 03
5 place de l'église - Domats
- Docteur POPOVICI 03 86 88 60 12
43 rue de la république - Saint-Valérien
- Clinique Paul PICQUET 03 86 95 86 86
12 rue P. Castets - Sens
- HOPITAL 03 86 86 15 15
1 av. P. de Coubertin - Sens

NOS PHARMACIES DE GARDE

- du vend. 08/04 au vend. 15/04 - Phie MAUPERIN 03 86 66 30 22 *Sergines*
- du vend. 15/04 au vend. 22/04 - Phie du VAL D'OREUSE 03 86 88 45 29 *Thorigny/Oreuse*
- du vend. 22/04 au vend. 29/04 - Phie SALAUN 03 86 66 83 37 *Vinneuf*
- du vend. 29/04 au vend. 06/05 - Phie STAUT-CHRISTOPHE 03 86 86 00 30 *Egriselles le bocage*
- du vend. 06/05 au vend. 13/05 - Phie BERTEIGNE 03 86 97 52 54 *Chéroy*
- du vend. 13/05 au vend. 20/05 - Phie TRUCHOT 03 86 67 19 00 *Pont/Yonne*
- du vend. 20/05 au vend. 27/05 - Phie FILAINE 03 86 67 15 01 *Pont/Yonne*
- du vend. 27/05 au vend. 03/06 - Phie du GÂTINAIS 03 86 88 60 04 *Saint Valérien*
- du vend. 03/06 au vend. 10/06 - Phie du CENTRE 03 86 66 42 53 *Villeneuve la Guyard*
- du vend. 10/06 au vend. 17/06 - Phie VENARD 03 86 66 20 30 *Champigny*
- du vend. 17/06 au vend. 24/06 - Phie MAUPERIN 03 86 66 30 22 *Sergines*
- du vend. 24/06 au vend. 01/07 - Phie du VAL d'OREUSE 03 86 88 45 29 *Thorigny/Oreuse*



**OPERATION COLLECTIVE
DEMANDE D'INTERVENTION ENTRETIEN
D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Nom / Prénom du propriétaire* :

L'installation à vidanger

Commune* :

Parcelle :

Adresse* :

Adresse électronique :

Tél.* (obligatoire pour pouvoir vous contacter rapidement) : OU

Nom de l'occupant et coordonnées téléphoniques* (si différentes) :

Afin de vous localiser plus facilement : situation et particularités de l'habitation, détails sur l'accessibilité par camion (largeur d'accès, manœuvre, pour information un camion de vidange est de la même grosseur qu'un camion toupie béton ...) :

Je soussigné(e) fait appel à la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne pour effectuer l'entretien courant de mon dispositif d'assainissement non collectif.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions générales du service figurant sur le document « Conditions générales liées à la prestation d'entretien d'un assainissement non collectif ».

Je m'engage à payer le montant réel de la prestation (bordereau des prix figurant sur le document « Conditions générales liées à la prestation d'entretien d'un assainissement non collectif ») qui me sera ultérieurement facturé par La Trésorerie Chéroy-Domats.

Je demande que l'intervention soit programmée dans le cadre de :

(cocher une seule case)

Entretien programmé printemps-été
(semaines : 22, 23, 24)

Entretien programmé automne
(semaines: 43, 44, 45)

Entretien d'urgence

Date ou semaine souhaitée :

(dans la limite des possibilités du service, ce n'est pas une obligation de l'entreprise)

Jour(s) de disponibilité :

Éléments devant être entretenus* :

Fosse septique : Volume m3

Fosse toutes eaux : Volume m3

Bac dégraisseur : Volume m3

Filtre décolloïdeur séparé (préfiltre)

Traitement : Type de traitement (épandage, filtre à sable...) :

Autres (poste de relevage, microstation, fosse étanche) :

Date :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

* : mention obligatoire

Formulaire à retourner à La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne

(avant le 9 mai pour la campagne printemps-été)

(avant le 3 octobre pour la campagne automne)

– 6 rue Danton – 89690 CHEROY

Fax : 03 86 97 70 22– Courriel : technicienspanc@gatinais-bourgogne.fr ou contact@gatinais-bourgogne.fr

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au 03 86 97 71 94 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

(ou notre prestataire COVED pour déplacer votre rendez-vous au 03.25.71.15.84)

En précisant bien vos coordonnées.

CONDITIONS GENERALES

En tant que gestionnaire du service public d'assainissement non collectif et afin de réduire les coûts d'intervention, la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) a passé un marché pour vous proposer l'entretien de votre installation. **Chaque usager est libre de recourir ou non à ce service.**

La prestation **peut** comprendre :

- la vidange des prétraitements (fosse septique, fosse toutes eaux, micro-station, bac dégraisseur) ;
- le curage du traitement (canalisations et regards) ;
- le nettoyage du filtre décolloïdeur ou du poste de relevage.

Le propriétaire s'engage à rendre l'intérieur de son installation accessible et à réaliser la remise en eau complète des ouvrages dès la fin des opérations de vidange.

Deux types de visite vous sont proposés :

- **Entretien programmé** : Dans le cadre de 2 campagnes annuelles ;
- **Entretien urgence** : Tout au long de l'année, 7 j/ 7j -24h/24h.

Si le propriétaire souhaite recourir à cette prestation il passe commande à la CCGB. Suite à cette commande, la société vidangeur mandatée par la CCGB, vous contactera avant la prestation pour proposer une date. La date précise et l'heure approximative de l'intervention (créneau de 2h00) vous seront confirmées par téléphone avant la date d'intervention. Les vidanges seront réalisées en présence du propriétaire ou de son représentant.

En cas de manquement au rendez-vous ou pour toute intervention commandée mais **irréalisable** sur le terrain (**regards inaccessibles, non localisés...**) et ayant fait l'objet d'un déplacement d'un technicien, un forfait déplacement sera facturé à l'usager.

Une fois sur place et suite à l'intervention, le vidangeur établira un relevé des prestations réalisées ; pour éviter tout contentieux lors de la facturation, le relevé sera signé par le propriétaire ou son représentant. Un exemplaire sera remis au propriétaire ou son représentant.

La CCGB enverra au propriétaire la facture correspondante à la prestation. Le règlement est effectué auprès du Trésor Public à réception de la facture.

La CCGB ne saurait être tenue pour responsable de toute complication ou dégradation inhérente à l'installation ainsi que tout dommage commis par le vidangeur chez l'usager.

Quelques précisions :

Sont désignés par prétraitement les bacs dégraisseurs, les fosses septiques, les fosses toutes eaux, les microstations.

La grande majorité des filtres décolloïdeurs (panier comprenant de la pouzzolane ou des matériaux plastiques) sont intégrés à la fosse toutes eaux.

Les filtres à sable et les épandages en épis sont des traitements, si aucune trace de colmatage n'est relevée (stagnation d'eau dans les regards, résurgence d'eau usée en surface du terrain, ...), il n'est pas forcément nécessaire de les curer.

Un poste de relevage est une cuve équipée d'une pompe qui permet de relever les eaux si la pente du terrain est trop faible.

Si le camion de vidange doit être stationné à plus de 30 m du lieu de l'intervention, il faudra déployer des « rallonges », ces longueurs supplémentaires de tuyau seront facturées en plus.

BORDEREAU DE PRIX 2016

Prestations	Réf.	Désignations	Unité	Prix usager en euros
Entretien programmé	PROG 0	Vidange des prétraitements jusqu' à 3 m³ ⇒ Fosse septique ou toutes eaux + Bac à graisse + Préfiltre	Forfait	131,52
	PROG1	Vidange des prétraitements jusqu' à 5 m ³	Forfait	161,04
	PROG2	m ³ supplémentaire vidangé au-delà de 5 m ³	m ³	32,21
	PROG4	Curage du traitement	Forfait	30,20
	PROG5	Vidange microstation d'épuration	Forfait	201,30
	PROG6	Nettoyage poste de relevage	Forfait	124,81
Entretien d'urgence	PROG 0	Vidange des prétraitements jusqu' à 3 m³ ⇒ Fosse septique ou toutes eaux + Bac à graisse + Préfiltre	Forfait	176,00
	URG1	Vidange des prétraitements jusqu' à 5 m ³	Forfait	225,28
	URG2	m ³ supplémentaire vidangé au-delà de 5 m ³	m ³	45,06
	URG4	Vidange microstation d'épuration	Forfait	281,60
	URG5	Curage du traitement	Forfait	42,24
	URG6	Nettoyage poste de relevage	Forfait	168,96
Divers	DIV1	Débouchage et curage des canalisations	ml	0,92
	DIV2	Déplacement dans le cas où la prestation n'a pas pu être effectuée, le prestataire s'en rendant compte sur place	Forfait	133,76
	DIV3	Déploiement de tuyau supplémentaire au-delà de 30 ml	ml	0,92
	DIV4	Plus-value pour dégagement éventuel des regards de visite et recherche de l'installation	heure	74,62